

Département des Ardennes
Canton de BOGNY SUR MEUSE



Commune de **LES MAZURES**

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU
ANNUEL**

D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de MAZURES (LES)

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu la délibération en date du 24 Octobre 2007 fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),
- Vu l'arrêté en date du 19 Mars 2024 établissant, à compter du 1^{er} Juin 2024 jusqu'au 31 Mai 2030, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	Mme <i>DOURLET Véronique</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total des fonctionnaires promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des fonctionnaires promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de la collectivité.

Article 3 : Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LES MAZURES, le 17 janvier 2025

Le Maire,



Département des Ardennes
Canton de BOGNY SUR MEUSE



Commune de **LES MAZURES**

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU
ANNUEL**

D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Le Maire de MAZURES (LES)

- Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu la délibération en date du 24 Octobre 2007 fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),
Vu l'arrêté en date du 19 Mars 2024 établissant, à compter du 1^{er} Juin 2024 jusqu'au 31 Mai 2030, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

	Nom et prénom	Grade Actuel	Grade d'avancement
1	Mme RICHARD Florence	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total des fonctionnaires promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des fonctionnaires promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de la collectivité.

Article 3 : Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LES MAZURES, le 17 janvier 2025

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'Mairie de LES MAZURES' at the top, 'LES MAZURES' in the center, and 'ARDENNES' at the bottom. There are also two stars on either side of the central text. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the seal.

Département des Ardennes
Canton de BOGNY SUR MEUSE



Commune de **LES MAZURES**

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU
ANNUEL**

D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de MAZURES (LES)

- Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 24 Octobre 2007 fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),
Vu l'arrêté en date du 19 Mars 2024 établissant, à compter du 1^{er} Juin 2024 jusqu'au 31 Mai 2030, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

	Nom et prénom	Grade Actuel	Grade d'avancement
2	M. ROCHETTE Bruno	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total des fonctionnaires promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des fonctionnaires promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de la collectivité.

Article 3 : Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LES MAZURES, le 17 janvier 2025

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de LES MAZURES' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '(ARDENNES)' at the bottom. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

Département des Ardennes
Canton de BOGNY SUR MEUSE



Commune de **LES MAZURES**

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU
ANNUEL**

D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de MAZURES (LES)

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu la délibération en date du 24 Octobre 2007 fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),
- Vu l'arrêté en date du 19 Mars 2024 établissant, à compter du 1^{er} Juin 2024 jusqu'au 31 Mai 2030, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	M. BONAFE Olivier	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total des fonctionnaires promouvables : 3

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 1

Total des fonctionnaires promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de la collectivité.

Article 3 : Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LES MAZURES, le 17 janvier 2025

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'de LES MAZURES' at the top, 'LE PUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '(ARDENNES)' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle tower and a sun. There are two stars on either side of the coat of arms.